

NAO 2024

INFO NAO

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2024, portant sur la politique salariale, vont bientôt débuter.

Le périmètre exact reste à confirmer lors des négociations, mais la mise en place du socle social commun nous laisse présager une **négociation unique pour l'ensemble des sites de la Métallurgie**.

Dates des séances de négociations sur le périmètre de la Métallurgie :
26 janvier et 15 février.

INFO NOUVELLE CLASSIFICATION

La nouvelle classification de la Métallurgie impose une grille des SMH (Salaires Minima Hiérarchiques).

Chez Renault, la CFE-CGC a déjà obtenu en 2023 que les primes ne soient pas prises en compte dans l'assiette de calcul du SMH, ce qui est plus favorable pour les salariés.

Plus de 3000 personnes vont être concernées par des mesures positives de rattrapage de leur salaire.

Contact

CFE-CGC Renault Group
API : FR Q10 119 303
Tél : 01 76 84 15 79
Mail : cfecgc.renault@wanadoo.fr

La CFE-CGC réclame que les mesures liées à la nouvelle classification n'impactent pas le budget des NAO

SITUATION EXCEPTIONNELLE, TRAITEMENT EXCEPTIONNEL

La CFE-CGC a déjà obtenu pour les salariés affectés sur un emploi cadre au 1^{er} Janvier, que le rattrapage du SMH se fasse à compter de cette date. Il n'est pas concevable qu'il puisse y avoir un traitement différent en fonction du statut.

La CFE-CGC considère que ce sujet doit être statué dès la séance du 26 janvier et que **ce rattrapage ne vienne pas impacter le budget des NAO.**



La nouvelle convention permet une revalorisation progressive du SMH sur plusieurs années, ce n'est pas le souhait de la CFE-CGC.

Nous réclamons que ce rattrapage s'effectue en janvier 2024 pour l'ensemble des 3000 salariés concernés avec une revalorisation en une seule fois !



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI
www.cfecgc-intercentre-renault.fr

